Envoyé en préfecture le 12/06/2020
Reçu en préfecture le 12/06/2020
Affiché le
ID : 080-200070969-20200611-2020_1106_04-DE

Communauté de Communes Avre Luce Noye

2020-11.06.04 **Feuillet 229**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : **67**
Membres présents : **52**
· dont suppléés : 2

Membres représentés : **7**

Votants : **59**

Date de la convocation
5 juin 2020

Secrétaire de séance :
Olivier DUTILLEUX

L'An DEUX MILLE VINGT, le 11 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Moreuil, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Mesdames MARCEL, PERONNET, PREVOST, BLIN, GAUTHIER, DAMAY, RAMON, RIQUIER, DEMORSY

Messieurs DOVERGNE, DURAND, COTTARD, CAPELLE, BOUCHER, DELANAUD, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, M. NOWAK (suppléant de Mme MAILLART), LAVOINE, WALLET, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, VERON, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, VAN GOETHEM, LEGRAND, DARCIS, TOURNIQUET, LESCUREUX, CHANTRELLE, HEYMANN, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, NOCHEZ, DEMOUY, PARENTY, LOGAERT, MEGLINKY, VAN DE VELDE, MIANNE, LEROY, WABLE, MARTIN (suppléant de M. SZYROKI), MAROTTE, CLEMENT, BENONY

● Disposaient d'un pouvoir :
Mme MARCEL de M. AUBRY, Mme MARCEL de M. BARRE, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. JUBERT de Mme BERTOUX, M. LAMOTTE de Mme TESTART, M. LOGAERT de Mme ROUX,

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :
Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, BERTOUX, TESTART
Messieurs AMARA, FRANCELLE, BERTRAND, DERLY, TEN, BERTHE, RICARD, ROUX

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX AVENANT n°3 LES SPECTACLES D'AILLY SUR NOYE

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, 1ER Vice-Président,

Vu la délibération du Bureau communautaire de la CCVN en date du 07 juillet 2009, portant sur la mise à disposition de bureaux et de lieux de stockage à l'association Les Spectacles d'Ailly sur Noye,
Vu l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition en date du 1er janvier 2012, relatif à la modification des modalités de calcul de la répartition des charges,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, relatif à la modification des modalités de calcul de la répartition des charges,

Vu la crise sanitaire que connaît la France depuis le 15 mars 2020 ;

CCALN, 144 rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL / 03.22.09.75.32 / www.avrelucenoye.fr

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
Reçu en préfecture le 12/06/2020
Affiché le
ID : 080-200070969-20200611-2020_1106_04-DE

Vu la Loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la demande motivée par l'association Les Spectacles d'Ailly sur Noye,
Vu la décision du Conseil d'administration de l'association Les Spectacles d'Ailly sur Noye en date du 04 mai 2020, d'annuler les représentations prévues en 2020,

Compte tenu de la situation exceptionnelle,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Entérine les termes de l'avenant n° 3 ci-joint, portant exclusivement sur l'annulation des loyers et charges dus par l'association les Spectacles d'Ailly sur Noye pour l'occupation des surfaces au Complexe sportif Pierre Normand à Ailly sur Noye, du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020,

- Autorise le Président et le 1er Vice-Président Administration générale à signer l'avenant n°3 et les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 11 JUIN 2020
à MOREUIL

Le Président,

Communauté de Communes Avre Luce Noye

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 12/06/20
Affiché le 12/06/20

CCALN, 144 rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL / 03.22.09.75.32 / www.avrelucenoye.fr

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
Reçu en préfecture le 12/06/2020
Affiché le
ID : 080-200070969-20200611-2020_1106_04-DE

Communauté de Communes Avre Luce Noye

AVENANT N°3
CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX
LES SPECTACLES D'AILLY SUR NOYE

Vu la délibération du Bureau communautaire de la CCVN en date du 07 juillet 2009, portant sur la mise à disposition de bureaux et de lieux de stockage à l'association Les Spectacles d'Ailly sur Noye,

Vu l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition en date du 1er janvier 2012, relatif à la modification des modalités de calcul de la répartition des charges ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition en date du 19 décembre 2019, relatif à la modification des modalités de calcul de la répartition des charges,

Considérant l'état de crise sanitaire lié à l'épidémie du virus COVID-19,
Vu la Loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
Vu la décision du Conseil d'administration de l'association Les Spectacles d'Ailly sur Noye en date du 04 mai 2020, d'annuler les représentations prévues en 2020,

Considérant les conséquences financières qu'occasionnent l'annulation de l'édition 2020 pour l'association,
Considérant que le spectacle « Le Souffle de la Terre » constitue un évènement culturel majeur sur le territoire et au-délà,
Compte tenu des possibilités dont la CCALN disposent pour venir en soutien à cette association,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

- **Article 1 : OBJET :**

Les loyers et charges dus par l'association Les Spectacles d'Ailly sur Noye portant sur les locaux occupés au complexe sportif Pierre Normand à Ailly sur Noye, sont annulés à compter du 1er avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

FAIT A MOREUIL, le 11 JUIN 2020

L'Association Les Spectacles d'Ailly sur Noye

Monsieur Christian De Caffarelli

La CCALN

Monsieur Alain DOVERGNE

Communauté de Communes Avre Luce Noye